

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **137 (2011)**

Heft 18: **Game over**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'exploitation pronostiqués. Le maître de l'ouvrage doit accorder sa confiance à la capacité de développement du projet lauréat et de ses auteurs.

### **Le concours comme mode d'acquisition**

Le concours d'architecture et d'ingénierie représente un moyen d'acquérir des prestations d'étude et de construction. Son but est d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour le réaliser. Pour faire apparaître des solutions et créer les bases d'une future adjudication, des procédures simples, sans exigences inutiles suffisent. Les participants à un concours offrent une prestation d'acquisition qui n'est pas dédommée. C'est pourquoi le volume de prestations demandé doit demeurer raisonnable par rapport au mandat envisagé. Des exigences excessives ont pour effet de raréfier le nombre de participants potentiels et d'écartier de plus en plus de petites et moyennes entreprises des concours. Le maître de l'ouvrage paie de surcroît un prix élevé pour des prestations sans pertinence pour le jugement. S'il accumule les demandes, il doit en effet élever le montant des prix, sans être assuré que les travaux obtenus lui soient utiles. Autrement dit, la tendance à exiger de plus en plus de projets prêts à l'exécution dans des procédures ouvertes ou sélectives est un non sens économique et un usage abusif du concours comme mode d'acquisition. Elle restreint la libre concurrence et met en péril l'institution du concours. Afin de clarifier les exigences admissibles dans le cadre des différentes procédures de concours, la commission SIA 142/143 a mandaté un groupe de travail qui observe le marché et conseille les organisateurs.

Jean-Pierre Wyman,  
resp. concours et mandats d'étude parallèles  
jean-pierre.wyman@sia.ch

## **Nouveau : le réchauffeur de serviettes VOLA**

- maintenant aussi pour la connexion électrique  
Réchauffeur  
de serviettes sous crêpi pour les solutions individuelles  
de design. Un système modulaire constitué de barres  
chauffantes qui peuvent être agencées individuellement.

La régulation de la température peut être choisie  
progressivement entre 20° et 50°C. Avec fonction  
de chronométrage.

